



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2025 - 02

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Conseillers votants :	20

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 janvier 2025

**OBJET : AUTORISATION DONNÉE
A MADAME LE MAIRE
D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE
MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS LA
LIMITE DU QUART DES CREDITS
INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF
2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.
CHANTELOT C. PLEYNET J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. RACINE
FREIXENET M. CHEVRON F. DIANA C.
MATTERA A. GEROUDET A. CHAMPEAU
S. CHANTELOT L.**

**EXCUSÉS : STUBERT B. CORNU C.
QUERNEC GARIN C.**

Est élue secrétaire de la séance : ZANNI F.

Après exposé de Monsieur Jérôme TRONCHON, adjoint chargé des finances,

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération en date du 09 avril 2024 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération en date du 20 août 2024 ;

Vu la décision modificative n°2 – Fongibilité en date du 04 novembre 2024 ;

Vu la décision modificative n°3 adoptée par délibération du 10 décembre 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37, permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 21/01/2025

ID : 074-217400704-20250114-D2025_02-DE



Considérant que les crédits d'investissement au budget 2024 s'élèvent à 8 455 900,00 € et que les crédits 2024 afférents :

- au remboursement de la dette sont de 352 800,00 €,
- à l'AP/CP voie verte – 3^e tranche : 1 000 000,00 €
- à l'AP/CP centre bourg : 2 821 565,95 €
- à l'AP/CP base nautique : 1 187 000,00 €

le montant des dépenses qui peut être engagé, liquidé et mandaté avant l'adoption du budget s'élève à 773 633,51 € ;

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir lui accorder cette autorisation et d'ouvrir les crédits nécessaires dont les montants sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Chapitre	Crédits
Immobilisations incorporelles	20	2 000,00
Immobilisations corporelles	21	100 000,00
Immobilisations en cours	23	100 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les autorisations spéciales de dépenses telles que rappelées ci-dessus ;

AUTORISE Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de ces affectations, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 ;

PRECISE que ces crédits seront à reprendre lors du vote du budget primitif 2025

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Françoise ZANNI

Le maire
Pascale MORIAUD

